



Assemblée générale

Distr. générale
28 mars 2012
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 339^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 février 2012, à 15 h 15

Président par intérim : M. Ban Ki-moon..... (Secrétaire général)

Président : M. Diallo..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Déclaration du Secrétaire général

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Projet de programme de travail du Comité

Demande d'admission de l'Équateur au Comité

Rapport du Président sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu au Caire les 6 et 7 février 2012

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, qui se tiendra à l'Office européen des Nations Unies à Genève les 3 et 4 avril 2012

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour (A/AC.183/2012/L.1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Bureau

2. **Le Président par intérim** invite le Comité à examiner les candidatures aux postes de président, vice-présidents et rapporteur du Comité.

3. **M. Daou** (Mali) propose de réélire M. Diallo (Sénégal) au poste de président, M. Tanin (Afghanistan) et M. Nuñez Mosquera (Cuba), aux postes de vice-présidents, et M. Grima (Malte) au poste de rapporteur.

4. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) appuie cette proposition.

5. *M. Diallo (Sénégal), M. Tanin (Afghanistan), M. Nuñez Mosquera (Cuba) et M. Grima (Malte) sont élus par acclamation.*

6. **M. Diallo** (Sénégal) prend la présidence.

Déclaration du Secrétaire général

7. **Le Secrétaire général** dit qu'il est revenu récemment d'Israël et du Territoire palestinien occupé, où il a encouragé les deux parties à se remettre sérieusement à la tâche en vue de la reprise des négociations portant sur le statut permanent. S'étant engagé à ne ménager aucun effort pour aider les Israéliens et les Palestiniens à bâtir un nouvel avenir, un avenir meilleur, il garde l'espoir que le démarrage de contacts directs, facilités par S. M. le Roi Abdullah de Jordanie, dans le cadre du Quatuor au Moyen-Orient, pourra ouvrir la voie à des négociations sérieuses en vue de parvenir à un accord sur un règlement prévoyant deux États.

8. Des mesures concrètes s'imposent pour rétablir un climat de confiance sur le terrain. Les parties ont la responsabilité particulière de cesser les provocations et de créer un environnement propice à des pourparlers directs. La poursuite par Israël des activités de colonisation est un obstacle majeur et préjuge des questions relatives au statut final. Les activités de peuplement doivent cesser, car elles sont contraires au droit international et à la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient. Les actions unilatérales sur le terrain ne seront pas acceptées par la communauté

internationale. L'intensification des actes de violence perpétrés par les colons est également inquiétante. L'intervenant continue de suivre avec préoccupation la situation des prisonniers palestiniens se trouvant dans des prisons israéliennes et le recours aux détentions administratives, y compris les détentions prolongées sans inculpation.

9. Pour sa part, l'Autorité palestinienne doit également trouver les moyens de désamorcer la situation, améliorer le climat de division, y compris en luttant contre les incitations, et s'engager directement dans la recherche d'une solution négociée. Au cours de sa visite, il a été encouragé par le développement impressionnant des institutions essentielles au fonctionnement d'un futur État palestinien. Notant le besoin de faire fond sur ces progrès et d'élargir la portée de ces institutions, il appelle la communauté des donateurs à continuer d'aider ce processus important, notamment à un moment où ces gains sont en péril du fait de la persistance du conflit, des défis auxquels fait face l'Autorité palestinienne sur le plan fiscal et du clivage palestinien.

10. L'Organisation des Nations Unies a toujours appuyé la réconciliation palestinienne dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, les principes du Quatuor et l'Initiative de paix arabe, sous la direction du Président Mahmoud Abbas. La réconciliation palestinienne et les négociations n'ont pas à s'exclure mutuellement.

11. La situation humanitaire à Gaza continue d'être une priorité pour les Nations Unies. Les habitants de Gaza méritent de meilleures conditions de vie et une plus grande liberté de mouvement. Il renouvelle l'appel qu'il a lancé pour que des mesures immédiates soient prises en vue de mettre fin au blocus de la bande de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'ouverture complète de points de passage légitimes pour l'importation de matériaux de construction est essentielle au relèvement économique de Gaza et rendrait possible des activités de reconstruction indispensables. Il faut faire en sorte que les exportations, composante essentielle de toute économie, puissent reprendre normalement, ainsi que les transferts vers la Cisjordanie et Israël. Ces changements politiques pourront être apportés en tenant dûment compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité tout en améliorant considérablement les conditions de vie de nombreux habitants de Gaza.

12. Condamnant une fois de plus les tirs de roquettes lancées contre Israël à partir de la bande de Gaza, le Secrétaire général appelle les militants à cesser leurs attaques sans discrimination contre des civils israéliens. Parallèlement, Israël doit faire preuve de la plus grande retenue, et tous doivent respecter le droit international humanitaire.

13. Il ne faut ménager aucun effort pour que s'opère une évolution positive, car le statu quo est intenable. Les parties doivent faire tout leur possible pour résoudre toutes les questions touchant au statut permanent, mettre fin au conflit et établir un État Palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec un Israël sécurisé, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au cadre de Madrid, aux accords antérieurs, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe. Il est temps de réaliser les droits et aspirations légitimes des peuples de Palestine et d'Israël. Pour sa part, l'intervenant continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les parties à atteindre cet objectif, et il encourage le Comité à en faire de même.

14. **Le Président**, prenant la parole en sa qualité de représentant du Sénégal, dit que la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en qualité de membre présentée l'année précédente, a défini la question de la Palestine. Le Sénégal a fermement appuyé la requête légitime de la Palestine, réaffirmant sa position en faveur de la reconnaissance d'un État indépendant et souverain de Palestine dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues au niveau international. Une majorité écrasante d'États Membres a appuyé cette position. Son gouvernement se félicite par ailleurs de l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de la libération parallèle des prisonniers politiques palestiniens ainsi que du soldat israélien Gilad Shalit. À la lumière de ces avancées positives, il prie instamment le Gouvernement israélien d'éliminer les obstacles à la reprise des négociations en mettant fin aux activités d'implantation de colonies et autres activités illégales qui visent à modifier les réalités historiques, démographiques et culturelles des territoires occupés, y compris le patrimoine pluriconfessionnel de la ville sainte de Jérusalem. L'obstination d'Israël à poursuivre ses activités de peuplement retire aux négociations de

paix un élément essentiel en compromettant la viabilité territoriale du futur État de Palestine.

15. Le Quatuor doit assumer pleinement la responsabilité qui lui incombe en tant que facilitateur des pourparlers de paix, en vue de résoudre un conflit qui remonte à des décennies d'une manière juste et satisfaisante. Les idéaux que sont la libération d'un Moyen-Orient ravagé par la guerre, de la crainte et de la violence, et la restauration de son statut de terre sainte d'espoir pour les trois religions révélées, ne sont pas négociables et sont essentiels au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour terminer, l'intervenant exprime sa confiance dans l'engagement renouvelé du Comité de s'acquitter de son mandat et de mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

16. **M. Mansour** (observateur de la Palestine) dit que sa délégation apprécie les positions de principe du Secrétaire général sur de nombreuses questions, y compris l'illégalité des colonies, l'inclusion de Jérusalem en tant que question liée au statut final, et la nécessité d'établir un État de Palestine indépendant. Il salue également la récente visite du Secrétaire général dans la bande de Gaza comme la preuve concrète de son engagement à la levée du blocus imposé au territoire. Les efforts ainsi déployés pour éliminer les obstacles à la paix contribuent tous de manière importante à faciliter la reprise de négociations directes, et accroissent leurs chances de succès. Il est nécessaire que les visites soient plus fréquentes pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation sur le terrain, plus particulièrement sur les efforts déployés par les Palestiniens pour édifier la ville de Rawabi et l'obstruction du processus de paix par Israël par la construction de colonies de peuplement et du mur de séparation. Sa délégation continuera de coopérer avec le Secrétaire général et les nombreuses institutions fournissant des services au Territoire palestinien occupé, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). On se rappellera le soutien actif manifesté par le Secrétaire général à la libération des prisonniers politiques palestiniens et à la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre, une fois que l'occupation aura cessé et que la Palestine aura assuré son indépendance, étape qui n'est plus très éloignée.

Évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

17. **Le Président**, résumant certains des faits nouveaux et activités intervenus depuis la dernière réunion du Comité, dit que l'Islande a formellement reconnu l'État palestinien le 15 décembre 2011. Le 18 décembre, le Ministère israélien du logement a publié un appel d'offres pour la construction de 1 028 logements dans des colonies à Jérusalem Est et en Cisjordanie. Le 18 décembre également, Israël a libéré près de 550 prisonniers politiques palestiniens aux termes de la deuxième partie de l'accord d'échange, et le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la liberté d'expression a terminé une mission en Israël et le Territoire palestinien occupé, s'inquiétant du traitement infligé aux manifestants palestiniens par Israël.

18. Le 20 décembre, le Sous-Secrétaire Général aux affaires politiques a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient. Le 22 décembre, le Fatah et le Hamas ont conclu au Caire un accord clef en vue d'admettre le Hamas dans l'Organisation de libération de la Palestine, et, le 28 décembre, les autorités israéliennes ont approuvé la construction de 130 nouveaux logements pour colons à Jérusalem-Est.

19. Le 3 janvier 2012, les négociateurs israéliens et palestiniens ont tenu à Amman leurs premiers pourparlers directs en 15 mois. Depuis, cinq cycles au moins de réunions préparatoires ont été tenus. Le 3 janvier également, le Ministère israélien du logement et l'Administration foncière israélienne ont publié trois nouveaux appels d'offres pour la construction de 300 logements pour colons à Jérusalem.

20. Le 11 janvier, la Mission permanente de la Thaïlande a annoncé que son gouvernement avait officiellement reconnu l'État de Palestine et entamé le processus d'établissement et de formalisation de relations diplomatiques avec la Palestine. Le 18 janvier, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation humanitaire dans le Territoire palestinien occupé. Le 23 janvier, le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions sur le processus de paix au Moyen-Orient, appelant les parties à présenter des propositions détaillées sur les questions liées aux frontières et à la sécurité. Le jour suivant, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la

situation au Moyen-Orient, auquel l'intervenant a participé. Du 24 au 26 janvier, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité s'est rendue en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. Le 27 janvier, le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé a fait paraître une déclaration appelant à la cessation immédiate des démolitions d'habitations palestiniennes par les autorités israéliennes en Cisjordanie. Le 28 janvier, les missions de l'Union européenne à Jérusalem et Ramallah ont fait paraître une déclaration dans laquelle elles se déclarent préoccupées par les arrestations récentes de cinq membres du Conseil national palestinien par Israël.

21. Les 1^{er} et 2 février, le Secrétaire général s'est rendu en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, et a appelé les parties à prendre des mesures pour instaurer la confiance et créer les conditions nécessaires à des négociations soutenues. Le 1^{er} février également, le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne a annoncé, au cours de sa visite à Ramallah, que l'Allemagne avait relevé le niveau de la représentation diplomatique palestinienne à Berlin, d'une délégation à une mission ayant à sa tête un ambassadeur. Le 5 février, au cours d'une réunion tenue à Doha, le Président de l'Autorité palestinienne et le chef du bureau politique du Hamas ont convenu de former un gouvernement intérimaire. Les 6 et 7 février, le Comité a organisé au Caire le séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien. Le 8 février, le Comité consultatif auprès du Programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien, sous la direction du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), a tenu sa première réunion au Siège des Nations Unies.

Projet de programme de travail du Comité (A/AC.183/2012/CRP.1)

22. **Le Président**, introduisant le projet de programme de travail du Comité (A/AC.183/2012/CRP.1), dit que la section I résume les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, tandis que la section II contient une brève présentation de l'évolution sur le terrain et du processus politique, et que la Section III énonce les questions prioritaires pour 2012, lesquelles comprennent notamment la poursuite

des travaux visant à sensibiliser l'opinion internationale aux divers aspects de la question de Palestine et à encourager le dialogue à cet égard, et à promouvoir un appui international aux droits des Palestiniens et au règlement pacifique de la question de Palestine. La section IV décrit les activités et événements envisagés pour le Comité et la Division des droits des Palestiniens.

23. Le Président considérera que la Commission souhaite approuver le programme de travail.

24. *Il en est ainsi décidé.*

Demande d'admission de l'Équateur au Comité

25. **Le Président**, se référant à la lettre en date du 13 janvier 2012 adressée par la Mission permanente de l'Équateur à l'Organisation des Nations Unies, dit qu'il considérera que le Comité souhaite approuver la demande du Gouvernement de l'Équateur de rehausser son statut d'observateur à celui de membre à part entière du Comité.

26. *Il en est ainsi décidé.*

27. **M. Morejón** (Équateur) dit que son pays demande l'admission à la qualité de membre à part entière du Comité. Le 24 décembre 2010, son gouvernement a reconnu l'État de Palestine en tant qu'État libre, indépendant et souverain dans les frontières de 1967, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, dont la mise en œuvre doit être recherchée avec la même vigueur que celle des autres résolutions du Conseil.

28. Par la suite, le 31 octobre 2011, le Gouvernement de l'Équateur a voté pour l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de mettre fin à des décennies d'injustice et en défiant les pressions exercées et les menaces proférées par certains États, qui estiment avoir le droit d'imposer leurs vues à d'autres pays dans la conduite, par ceux-ci, de leurs relations internationales.

29. L'admission de la Palestine à l'UNESCO réaffirme le droit historique des Palestiniens qui ont vécu longtemps sur leur territoire, et a mis à jour les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qui ont reconnu l'existence de l'État palestinien depuis 1947. Elle existe, en dépit de la bonne volonté d'Israël, d'une décision des États-Unis d'Amérique, ou de la poursuite du boycott des négociations par la

Puissance occupante, qui vise à expulser les propriétaires légitimes par des activités de colonies de peuplement illégales et illégitimes.

30. L'Équateur continuera à être fermement déterminé à trouver une solution pacifique à tous les problèmes qui affectent le Moyen-Orient, s'attachant particulièrement à des négociations touchant le droit légitime du peuple palestinien à établir son propre État-nation, doté des mêmes droits et soumis aux mêmes obligations que tout autre membre de la communauté internationale.

31. Le Gouvernement de l'Équateur réaffirme la pleine validité des accords conclus entre la Palestine et Israël, y compris les accords fondés sur le mandat de la Conférence de Madrid, qui reposent sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, et qui doivent continuer de l'être, sans permettre les pressions, les menaces ou le recours à la force, mais axés sur les droits des peuples de Palestine et d'Israël de vivre ensemble dans la paix, les deux États étant tenus de respecter les frontières établies par l'Organisation des Nations Unies en 1967, qui ne sauraient être modifiées unilatéralement ou sur la base de fausses réalités ou encore au nom de mythes inspirés par la religion.

32. Si l'Équateur n'a cessé d'appuyer les efforts déployés au niveau international pour promouvoir le dialogue entre la Palestine et Israël, notamment par l'intermédiaire du Quartet, il n'en reste pas moins que les deux parties doivent tenir compte des revendications légitimes de suspendre de manière permanente toute colonie de peuplement israélienne et de mettre un terme aux mauvais traitements et aux actes d'agression commis par la Puissance occupante à l'encontre des habitants palestiniens sur leur propre sol.

33. **M^{me} Vivas Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Équateur, dont la qualité de membre à part entière renforcera l'efficacité et la productivité du Comité. Par ailleurs, c'est pour sa délégation un motif de fierté que de voir le nouveau membre renforcer la représentation du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au Comité, et donner une plus grande visibilité à la cause du peuple palestinien en Amérique latine et dans la région des Caraïbes.

34. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua) dit que la qualité de membre à part entière du Comité ajoutera de la valeur

aux travaux du Comité, et mettra à jour l'attachement renforcé et indéfectible de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique à la réalisation des droits du peuple palestinien.

35. **M. Mansour** (observateur de la Palestine) note que la qualité de membre à part entière conférée à l'Équateur apportera une contribution positive aux travaux du Comité, prenant acte par ailleurs du rôle actif que l'Équateur a joué dans le contexte de la recherche d'une majorité des deux-tiers de pays reconnaissant l'État de Palestine.

36. **Le Président** dit que la décision du Comité d'approuver la demande d'admission au Comité de l'Équateur sera soumise à l'Assemblée générale.

Rapport du Président sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu au Caire les 6 et 7 février 2012

37. **M. Mansour** (observateur de la Palestine) dit que les deux documents présentés au Séminaire contiennent des renseignements particulièrement précieux, qui aideront à renforcer la lutte pour l'indépendance de la Palestine. Le premier document estime à près de 7 milliards de dollars des États-Unis par an le coût de l'occupation israélienne à l'économie palestinienne, et le deuxième, à près de 9 milliards de dollars par an. Il serait utile de distribuer ces documents sous forme de CD-Rom aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, car cette recherche aide à illustrer le fait que, sans l'occupation israélienne, la Palestine ne serait pas un État défaillant mais une économie dynamique, méritant de parvenir à l'indépendance et de devenir un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

38. **Le Président** convient que les renseignements devraient être diffusés auprès de chaque État Membre. Il croit comprendre que le Comité souhaite prendre note du rapport.

39. *Il en est ainsi décidé.*

Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, qui se tiendra à l'Office européen des Nations Unies à Genève les 3 et 4 avril 2012

40. **Le Président** appelle l'attention sur le programme provisoire de la Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine, qui a pour

thème la « Question des prisonniers politiques palestiniens se trouvant dans des prisons et centres de détention israéliens : incidences juridiques et politiques », qui se tiendra à l'Office européen des Nations Unies à Genève, les 3 et 4 avril 2012, tel qu'il figure dans le document de travail n° 1, qui a été distribué par le Secrétariat.

41. Cet événement contribuera à promouvoir la sensibilisation à la situation et à renforcer la détermination de la communauté internationale à trouver une solution, notamment par la libération rapide et la réinsertion des prisonniers politiques palestiniens dans la société palestinienne. Il encouragera également un débat sur les aspects juridiques et humanitaires des arrestations et détentions de Palestiniens par la Puissance occupante au cours duquel serait examiné le statut des prisonniers palestiniens dans le contexte du processus politique israélo-palestinien ainsi que sur les moyens de renforcer le rôle des pays du monde entier et des acteurs non gouvernementaux dans la promotion d'une solution. La réunion sera suivie, le 5 avril, de consultations avec des organisations de la société civile. L'intervenant considère que le Comité souhaite approuver le programme provisoire.

42. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 16 h 35.